

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/5419
8 septembre 1963
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 1963 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU
TANGANYIKA, TRANSMETTANT UNE COMMUNICATION DU VICE-PRESIDENT DE
LA REPUBLIQUE DU TANGANYIKA

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer
personnellement le message ci-après :

"Je suis informé par notre représentant permanent auprès de l'Organisation
des Nations Unies que le Conseil de sécurité va se réunir, à la demande des
pays africains Membres de l'Organisation, pour examiner la situation grave
qui prévaut actuellement en Rhodésie du Sud.

Je vous prie donc de transmettre au Président du Conseil de sécurité
la demande de mon gouvernement d'être admis à participer, par l'intermédiaire
de notre représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies,
au débat du Conseil sur cette question, conformément aux termes de
l'Article 31 de la Charte des Nations Unies.

Veillez agréer, etc.

Le Vice-Président de la République
du Tanganyika

(Signé) R. M. KAWAWA"

Veillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) B. J. MKATTE

Deuxième secrétaire

63-18888

